



TRANSMIS LE 14/02/2023
REÇU LE 14/02/2023
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 15/02/2023
PUBLIÉ LE
RÉCITOIRE LE 15/02/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2023 DÉLIBÉRATION N°7

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION D'ADHÉSION AU SOCLE COMMUN DE COMPÉTENCES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE (CIG).

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 38,

L'an deux mil vingt-trois, le 9 du mois de février à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Rachel SABATIER-GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Marc SCHWEITZER, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Claire LE BERRE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Alain VERBRUGGHE : Marie-Christine CAVECCHI

Stéphane VERNERAY : Nadine SENSE

Dominique ASARO : Patrick BOULLÉ

Jacques DUCROCQ : absent excusé

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Yohan KAJDAN : Marc SCHWEITZER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 février 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2023 DÉLIBÉRATION N°7

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION D'ADHÉSION AU SOCLE COMMUN DE COMPETENCES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE (CIG).

Le Conseil Municipal

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L 452-26 et L 452-39,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°11 du 18 février 2016 relative à la mise en place d'un appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines avec le CIG,

VU la délibération n°11 du 20 décembre 2018 relative à la signature d'un avenant n°1 à la convention conclue avec le CIG,

VU le projet de convention joint à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que l'article L452-39 du Code général de la fonction publique définit les missions du socle commun à savoir :

- Le secrétariat du conseil médical unique,
- L'assistance juridique statutaire y compris pour la fonction de référent déontologue,
- L'assistance au recrutement et l'accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine,
- L'assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite,
- La désignation d'un référent laïcité.

CONSIDÉRANT que l'article L452-39 précise dorénavant que la collectivité ou l'établissement concerné ne peut exclure une ou plusieurs de ces missions qui constituent un appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines,

CONSIDÉRANT que, par délibération n° 2022-59 du 8 novembre 2022, le Conseil d'administration du CIG a fixé le taux de contribution à 0.095 % des rémunérations pour les communes,



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Ressources Humaines

Question n°7 du CM du 09/02/2023 - P 2/2

APRES l'avis de la commission « Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité » en date du 26 janvier 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, le Conseil municipal

Article 1 : **SOLLICITE** l'adhésion au socle commun de compétences à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans renouvelable de manière tacite.

Article 2 : **APPROUVE** la convention et les documents afférents à cette adhésion au socle commun.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer.

Article 4 : **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

Article 5 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 6 : **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-De-France



Caractère Exécutoire



Par délégation du Maire
l'Adjoint au Maire

Jeanne Clavières-Guizot
Le 15 février 2023

Acte à classer


DEL09022023Q7

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-02-14T17-05-48.00 (MI243175866)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230209-DEL09022023Q7-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION D'ADHÉSION AU SCOLE
COMMUN DE COMPETENCES DU CENTRE INTER-DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
(CIG). 

Date de décision : 09/02/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.6. Emploi-formation professionnelle


Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 07 - RH - ADHESION CIG.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

07 - RH PJ CIG
Convention mairie
Franconville.PDF

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

 [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/02/23 à 17:05

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 14/02/23 à 17:05

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 14/02/23 à 17:10